

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS : Mesdames BERNARD Valérie, BOURDEAU Stéphanie, CHARRUAUD Claire, DELBART Sandrine, HUSSON Estelle, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, Messieurs BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, DEVANNE Xavier, GUIGUET Damien, JOYEUX Richard, ROBELIN Michel, ROUGER David, TAVENEAU Bruno

EXCUSÉS : Monsieur RAMBAUD Didier qui donne pouvoir à Madame PACAULT Nathalie.

ABSENT : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BAUMARD Cyril a été désigné par le Conseil Municipal, assisté de Monsieur ABEL Benoit et de Madame MACHEFERT Sonia, du secrétariat de Mairie

ORDRE DU JOUR

- PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT
- COMPTE ADMINISTRATIF
- COMPTE DE GESTION
- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021
- VOTE DES TAUX
- BUDGET PRIMITIF 2022
- CONSULTATION POUR EMPRUNT
- SUBVENTIONS
- ADHÉSION PROM'HAIES
- RH – TABLEAU DES EFFECTIFS
- ARGENT DE POCHE
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2022 a été adressé aux membres du Conseil Municipal par courriel. Il est adopté à l'unanimité.

2022-04-04-01-COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les documents ont été adressés à chaque membre de l'assemblée.
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROBELIN Michel, doyen de séance.

Monsieur ROBELIN Michel retrace le compte administratif 2021 qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
1 465 871.44 €	1 725 091.04 €

Soit un excédent de 259 219.60 € pour l'exercice 2021, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2020 de 573 039.70 € ce qui porte les recettes de fonctionnement à 2 298 130.74 €. L'excédent cumulé au 31 décembre 2021 est de 832 259.30 €

En section d'investissement	
Dépenses	Recettes
548 887.17 €	401 133.19 €

Soit un déficit d'investissement de 147 753.98 € pour l'exercice 2021 auquel il convient d'ajouter le déficit reporté de l'exercice 2020 de 15 968.17 € soit un déficit cumulé de 163 722.15 € qui ramène les dépenses d'investissement à 564 855.34 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROBELIN Michel, adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

2022-04-04-02-COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion, tenu par Madame le Trésorier municipal, présenté par Monsieur ROBELIN Michel fait état des mêmes résultats que le compte administratif pour l'exercice 2021 soit :

- Des dépenses de fonctionnement réalisées à hauteur de 1 465 871.44 € et des recettes à 1 725 091.04 €,
- Des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 548 887.17 € et des recettes pour 401 133.19 €.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne gestion du receveur municipal,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion pour le budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2022-04-04-03- AFFECTATION DES RESULTATS 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du compte administratif 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	832 259.30 €,
- Et un déficit d'investissement de	-163 722,15 €,

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement de -124 035.78 €,

Considérant l'état des restes à réaliser en recettes d'investissement de 54 090.00€,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

DECIDE d'affecter pour l'exercice 2022 le résultat comme suit :

- Fonctionnement compte 002 recettes :	598 591.37 €
- Investissement compte 1068 recettes :	233 667.93 €

2022-04-04-04-VOTE DES TAUX POUR 2022

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

La date limite de notification des taux et produits et de vote du budget est reportée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'EPCI.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le Maire devait être annulé.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le Conseil Municipal, du produit fiscal attendu pour 2022 des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement et à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.12 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.01 %
- AUTORISE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2022-04-04-05-BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente les futurs projets en investissements de la commune. Il précise aussi les incidences sur le budget 2022.

Monsieur BARREAU Fabrice donne ensuite la parole à Monsieur ROBÉLIN Michel.

Il présente la proposition de budget primitif 2022 équilibré, dont un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 692 172.37€.

Section de fonctionnement / présentée par chapitre	
Dépenses	Recettes
2 333 272.37 €	2 333 272.37 €

Section d'investissement / présentée par opération			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser + solde négatif 2021	Crédits 2022	Restes à réaliser 2021	Crédits 2022
287 757.93 €	2 796 472.37 €	54 090.00 €	3 030 140.30 €

Les membres de l'assemblée adoptent le Budget Primitif 2022 à la majorité par : 18 votes pour, 0 vote contre et 1 abstention.

2022-04-04-06-SUBVENTION – PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire rappelle la situation internationale : LE 24 février dernier, la Russie a envahi l'Ukraine.

Les populations civiles sont aujourd'hui les principales victimes de ce conflit.

Dans l'urgence et face à cette situation, notre commune a déjà lancé un appel aux dons, mobilisé ses bénévoles et services, coordonné des initiatives associatives et individuelles, mis la Ville aux couleurs de l'Ukraine, acte symbolique fort matérialisant son soutien politique et social.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de mettre à disposition de réfugiés ukrainiens, un logement communal qui sera libre à partir du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1000 euros à la Protection Civile, afin de lui permettre de se porter comme intermédiaire entre l'acte de solidarité de la Ville et les ukrainiens sinistrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 votes pour, 1 vote contre et 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 euros à la Protection Civile, en solidarité aux sinistrés de l'Ukraine;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

2022-04-04-07-SUBVENTION – APÉROS CONCERTS

Monsieur Fabrice BARREAULT donne la parole à Monsieur Nicolas BOULOGNE qui rappelle que pour la saison culturelle à venir, plusieurs manifestations sont à l'ordre du jour dont : 2 apéros concert dans le parc de la mairie.

Il est possible d'obtenir des subventions auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre de l'aide à la diffusion, selon le tableau ci-dessous :

Manifestation	Coût de la prestation	Aide du CD79	Reste à charge pour la commune
« Chewing-Gum »	1400 €	740 €	660 €
« Les Salt Pin Ups »	1500 €	740 €	760 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ces opérations financières.

2022-04-04-08-SUBVENTION – DRAC

Monsieur Fabrice BARREAULT évoque les possibilités de subventionnement de la restauration du Christ en bois, sculpté et peint, conservé dans l'église paroissiale de Saint-Symphorien selon le tableau ci-dessous :

Objet de la demande de subvention	Coût de la prestation (HT)	Subvention HT de la DRAC (30%)	Subvention HT de la CAN (10%)	Reste à charge pour la commune (HT)
Restauration du Christ en Croix	8000 €	2400 €	800 €	4800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès de la DRAC et de la CAN et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ces opérations financières.

2022-04-04-09-ADHÉSION PROM'HAIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BAUMARD Cyril.

Prom'Haies est une association de loi 1901, créée en 1989.

Son objet est d'agir pour les haies et les arbres champêtres en Nouvelle-Aquitaine, hors forêt. Prom'Haies est aujourd'hui devenue une référence au niveau régional en matière de patrimoine arboré. L'association regroupe des usagers et des gestionnaires qui œuvrent pour le retour de la haie dans les territoires ruraux.

Les bureaux de l'association sont situés à Montalembert, en Deux-Sèvres (79190). Elle est soutenue par de nombreux adhérents (agriculteurs, collectivités, entreprises et particuliers). Prom'Haies est administrée par un conseil d'une vingtaine de membres. De nombreux bénévoles et une équipe salariée d'une dizaine de personnes conduisent les actions au quotidien.

Les activités de Prom'Haies répondent à quatre objectifs :

- Informer et promouvoir
- Accompagner les planteurs et les gestionnaires
- Apporter un appui à des démarches innovantes
- Conduire des expérimentations techniques

La commission « Pour la vie de la biodiversité et de l'environnement » propose au Conseil Municipal que la commune adhère à l'association. Le montant de l'adhésion est de 100 euros pour une commune de 1 000 à 3 000 habitants.

Grâce à cette adhésion la commune renforcera sa légitimité auprès des acteurs du territoire (collectivités, pouvoirs publics, secteur agricole,...) et des financeurs de l'association.

Cette adhésion permet aussi de :

- Bénéficier de prêt d'exposition ;
- D'accéder aux ouvrages de la bibliothèque ;
- De recevoir le bulletin d'information : « Les Vérités de la Palisse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à l'association Prom'Haies ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette adhésion.

2022-04-04-10-RH – TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'agent d'accueil prévu initialement pour un temps de travail de 29 heures doit être modifié pour atteindre un temps complet. Les missions de l'agent en poste évolueront en conséquence. L'agent pourra bénéficier de l'aménagement du temps de travail et disposera donc de jours ARTT.

Il est prévu notamment que l'agent devienne référent informatique, que ce soit sur le site internet ou le développement de l'utilisation des outils de bureautique (Office 365).

La procédure débutera à la suite du Conseil Municipal. La proposition de modification de temps de travail doit être présentée au Comité Technique du Centre de Gestion 79.

2022-04-04-11-ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine PASSEBON, adjointe déléguée à la jeunesse. Madame Delphine PASSEBON présente le dispositif « Argent de poche » créé dans les années 1980 et rattaché au programme Ville-Vie-Vacances.

Dans le cadre d'une mission citoyenne et responsabilisante, au bénéfice d'une commune pendant la période des vacances scolaires, des jeunes (le plus souvent âgés de 16 à 17 ans) peuvent se voir confier un chantier dit éducatif.

En échange d'une indemnisation pouvant atteindre une somme maximale de 15 € par jeune et par jour, ces derniers peuvent participer à des petits chantiers de proximité.

Elle précise les principaux objectifs et modalités du dispositif :

OBJECTIFS :

- accompagner les jeunes dans une première expérience moyennant une gratification de 15 € exonérée de toutes cotisations sociales pour 3 h 30 de présence avec une pause de 30 minutes
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- créer du lien entre jeunes, élus et agents

MODALITES :

- chaque mission a une durée d'1/2 journée (3 h 30 dont 30 minutes de pause)
- la mission se déroulera le matin (8h30 à 12h) ou l'après-midi (13h30 à 17h)
- l'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou les élus
- un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité
- vacances d'été : du 4 au 29 juillet de 8h30 à 12h
- vacances de la Toussaint : du 24 au 28 octobre de 13h30 à 17h
- dossier de candidature disponible à partir 9 mai
- retour des dossiers de candidature : 1er juin max
- réponse envoyée aux candidats : 6 au 10 juin
- réunion pour les jeunes retenus : 28 juin à 18h

Madame Delphine PASSEBON précise qu'un dossier de demande de subvention va être déposé en novembre auprès de la CAF de Niort (5€/mission).

La commission jeunesse propose :

- de mettre en place le dispositif « argent de poche » pour les vacances d'été et de la Toussaint 2022 à raison de 50 ½ journées
- d'accueillir 2 jeunes par semaine au sein du service technique

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place le dispositif « argent de poche » pour les vacances d'été et de la Toussaint 2022 à raison de 50 ½ journées.
- DECIDE d'accueillir 2 jeunes par semaine au sein du service technique
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents correspondants à ce dispositif.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochains CM : 17/05 – 27/06 – 12/09 – 07/11 – 5 OU 13/12
- Élections 10 et 24 avril présidentielles – 12 et 19 juin législatives
- Les élections se dérouleront à la Mairie, faute de dérogation obtenue par la préfecture.
- Chasse aux œufs de Pâques le 17 avril 2022.

QUESTIONS DIVERSES

En introduction de séance, Monsieur Benoit ABEL, nouveau DGS de la commune, est présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal.

2022-04-04-01-COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur GUIGUET Damien souhaite apporter des précisions. Il rappelle le fonctionnement du compte administratif dans les collectivités territoriales et les résultats in fine qui en découlent. Le Compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année qui vient de s'écouler. Ce qui, notamment, fait apparaître le résultat de l'année en section de fonctionnement grâce à la soustraction des recettes de fonctionnement par les dépenses de la même section.

Ce résultat doit en priorité, pour la réalisation de l'équilibre budgétaire, être affecté au besoin de financement qui apparaît à la section d'investissement.

Ce résultat constitue la capacité d'autofinancement brut de la commune. Celle-ci permet d'évaluer la santé financière de la commune au regard des recettes de fonctionnement et fait état de la capacité de désendettement de la commune.

Monsieur GUIGUET Damien fait remarquer que cette dernière était faible par l'an passé, mais qu'au vu du compte administratif 2021, elle apparaît comme ayant augmenté.

Ceci est un signe de bonne gestion de la part de la commune. Il faut faire attention à ce que cette gestion continue pour les budgets à venir, de surcroît avec les projets qui seront engagés.

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote.

Revenu en séance, Monsieur le Maire salue le travail d'équipe, au service des citoyens de la commune de Saint-Symphorien et appelle à la vigilance qui reste de mise pour nos budgets. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil et des agents, malgré une année 2021 compliquée.

2022-04-04-03-AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Monsieur GUIGUET Damien insiste sur l'indicateur de l'autofinancement. Dans la technique budgétaire, l'affectation du résultat, au-delà des obligations légales de couvrir l'encours de la dette de la commune, permet d'abonder la section d'investissement. Autrement dit, le résultat supplémentaire dégagé par la section fonctionnement permet, après transfert en investissement, de financer des projets supplémentaires de la commune.

Cependant, si cette affectation ne pose pas de soucis dans un contexte serein et une conjoncture prévisible, dans une situation inverse, il n'en est pas de même. C'est le cas aujourd'hui, avec une accumulation d'évènements exogènes fragilisant le contexte national et international sur un plan social et économique, comme sont l'épidémie du Covid-19, les décisions gouvernementales en matière de dotations ou plus récemment la guerre en Ukraine.

Il est donc plus prudent, dans ce contexte, de surseoir à utiliser l'autofinancement pour de nouveaux projets et de le garder en « réserve » pour prévenir les baisses futures de ce dernier.

C'est l'option choisie par la commune, qui se contente de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Ceci permet de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002,

un montant permettant de faire face, au moins un temps, aux aléas économiques. C'est la meilleure option pour le moment.

2022-04-04-04-VOTE DES TAUX POUR 2022

Monsieur le Maire, précisant son engagement de ne pas augmenter les taux des taxes, Monsieur Nicolas BOULOGNE demande combien de temps les taux sont ainsi maintenus. Monsieur le Maire répond depuis environ 15 ans.

2022-04-04-05-BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire précise que les charges de personnel vont augmenter avec l'arrivée de deux agents, notamment sur le poste d'accueil / gestion de la poste et sur le poste de direction général de la commune. Par ailleurs, le poste d'agent d'accueil / agent postal, fait l'objet d'une subvention de la part de La Poste via une convention financière à hauteur de 1074 euros par mois.

Par ailleurs, une demande a été faite au prestataire SIEDS pour diminuer l'éclairage public et ainsi faire preuve d'une attention particulière aux dépenses de fonctionnement. De manière générale, il faut que la commune fasse attention aux dépenses d'énergie.

Fabrice BARREAULT indique que la commune peut emprunter à des taux particulièrement bas en ce moment pour financer les quatre grands projets du mandat : la boulangerie, le complexe sportif, aménagement des entrées de bourg et du centre bourg ainsi que l'espace jeunesse.

Le projet de boulangerie : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas BOULOGNE qui indique qu'un couple de boulangers a répondu pour suivre le projet et s'installer une fois celui-ci terminé.

Madame Françoise LE YONDRE demande ce qu'ils font actuellement.

Monsieur Fabrice BARREAULT répond qu'ils sont boulangers de profession à Ruffec pour le moment Monsieur Nicolas BOULOGNE précise qu'un des deux boulangers a travaillé 4 ans Paris où il a remporté des prix de la meilleure baguette. Monsieur le Maire indique qu'il y a un peu de retard dans les travaux et qu'ils commenceront début novembre fin 2022 pour une ouverture prévue en novembre 2023.

Le complexe sportif : Monsieur le Maire précise qu'un travail est à mener sur le complexe sportif. Monsieur le Maire indique que les structures sont vieillissantes et qu'il faut rénover les aires de jeux. La commune a l'obligation de lancer une étude de déperdition énergétique sur la salle de sport. Cette étude rentre dans le programme SEQUOIA du SIEDS et la commune sera accompagnée par la communauté d'agglomération et du SIEDS. Un groupe de travail a été créé dans le cadre de « terres de jeux 2024 » afin de promouvoir le sport et les structures de la commune.

Aménagement du centre bourg : Une première tranche a été réalisée du cabinet médical jusqu'au pont du Bief. La priorité des travaux est la sécurisation aux abords de l'école, entrées et sorties du bourg.

L'espace jeunesse : Comme la salle de sport, le groupe scolaire rentre dans le cadre d'une étude de déperdition énergétique.

Madame PACAULT Nathalie demande où se trouve le bâtiment de l'espace jeunesse. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du bâtiment à côté de l'école élémentaire. Tout ce qui couvre le secteur jeunesse sera rassemblé : séparation des garderies, le centre de loisirs, le local ados et tout-petits.

Un groupe de travail sera créé pour étudier la faisabilité d'un espace jeune au niveau de l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire indique quel budget a été confectionné en prenant en compte les réductions de dotations de l'Etat. En effet, il précise que ces dernières sont de plus en plus faibles et menacent l'équilibre budgétaire.

Monsieur GUIGUET Damien confirme et précise qu'aujourd'hui, la capacité d'autofinancement (CAF) est de 130000 euros. Les prévisions sont plus favorables qu'il y a un an. Le budget 2022 est rédigé de manière prudente, mais il faut prendre conscience que la CAF doit être supérieure à 130000 euros pour atteindre la somme de 350000 euros, pour être dans une situation plus confortable devant l'incertitude internationale. En effet, c'est à cette condition que les projets d'investissements sont soutenables.

En effet, comme il a été vu auparavant, le contexte externe est incertain. C'est le cas notamment de la stratégie de l'Etat en matière de dépenses publiques, surtout en période d'élections présidentielles. Il existe une véritable tendance à la baisse en matière de dotation envers les collectivités territoriales tous gouvernements confondus.

Dans tous les cas, il existe aujourd'hui une vraie programmation en matière d'investissement jusqu'à la fin du mandat, un véritable fil rouge dont la commune devra garantir sa réalisation. C'est important pour la commune, car l'investissement, c'est aussi l'augmentation du patrimoine de la commune et une amélioration des structures pour rendre un service public de meilleure qualité. Pour financer ces projets, la stratégie de l'emprunt est la bonne, car les taux sont favorables. Un emprunt de 1,5 millions d'euros permet de soutenir une CAF convenable, ce qui ne nous empêche pas de rechercher d'autres subventions, notamment au niveau des économies d'énergie. Les budgets ont été construits de manière coopérative, aussi, les conseillers municipaux membres de l'opposition ne se manifesteront pas de manière défavorable et se prononceront « pour » ou s'abstiendront.

Monsieur Michel ROBELIN indique que l'emprunt sera débloqué par tranche.

Madame Nathalie PACAULT souhaite que l'opposition se joigne aux groupes de travail des différents projets d'investissement.

Monsieur le Maire répond par la positive et précise que le premier groupe se tiendra le jeudi 7 avril 2022 à 20h30.

2022-04-04-06-SUBVENTION – PROTECTION CIVILE

Madame Nathalie PACAULT demande quel logement sera mis à dispositions des réfugiés Ukrainiens. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du logement de l'ancienne poste.

Madame HUSSON Estelle observe que le conflit en Ukraine n'est pas seul en ce moment. Il existe, selon l'ONU, plus de cent conflits armés dans le monde. Le conflit ukrainien occulte les autres conflits, l'ONU parle de trappes humanitaires pour qualifier ce type de conflits.

Madame HUSSON souhaiterait donc ouvrir l'accès au logement de la commune, par principe, à l'ensemble des réfugiés au-delà du conflit en Ukraine.

Monsieur le Maire indique que l'accueil de réfugiés est encadré réglementairement et qu'on ne peut accorder l'accueil des réfugiés qu'avec l'accord des autorités de l'Etat. Cette délibération peut être amenée à évoluer en fonction du cadre réglementaire et de l'évolution des conflits armés. À partir du moment où c'est légal la commune pourra ouvrir aux différents réfugiés. Ce que confirme Madame Claire CHARRUAUD.

Madame Françoise LE YONDRE demande si cette mise à disposition est provisoire.

Monsieur le Maire répond que c'est provisoire.

Madame Françoise LE YONDRE remarque que le coût de la subvention de mille euros représente environ cinquante centimes par habitant et que la commune peut donc se permettre cette dépense.

Madame Estelle HUSSON demande que le logement soit remis en état avant l'accueil des réfugiés. Monsieur le Maire répond que le logement sera inspecté par les services de la commune et remis en état le cas échéant.

Monsieur Michel ROBELIN remarque que le logement est actuellement habité et qu'il n'est pas mauvais.

Madame Estelle HUSSON insiste sur le fait que le logement doit être remis en état. Comme pour toute nouvelle arrivée, ils doivent être accueillis dans de bonnes conditions.

Monsieur Michel ROBELIN indique que si le logement le nécessite, il y aura des travaux.

Madame Françoise LE YONDRE dit que le débat était actuellement sur l'accueil d'une famille ukrainienne et qu'une évolution pourra être prévue par la suite. Elle précise que la commune devra accompagner les nouveaux arrivants, notamment sur le plan de l'accueil scolaire des enfants.

Monsieur Michel ROBELIN demande quelle est la qualité du logement et combien cela coûterait.

Madame Estelle HUSSON répond qu'il ne faut pas faire des dépenses dispendieuses et qu'un simple rafraîchissement sera nécessaire.

2022-04-04-08-SUBVENTION – DRAC

Madame Estelle HUSSON demande pourquoi c'est à la charge de la collectivité, alors que c'est un monument religieux.

Madame Claire CHARRUAUD lui répond que c'est du patrimoine car l'édifice a été érigé avant 1905.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-trois minutes.

Commune de SAINT-SYMPHORIEN / Séance du 04 avril 2022

Délibérations n°2021-04-04-01 DE à 2021-04-04-11 DE

BARREAU Fabrice	BAUMARD Cyril	BERNARD Valérie
BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie	CHARRUAUD Claire
DELBART Sandrine	DEVANNE Xavier	GUIGUET Damien
HUSSON Estelle	JOYEUX Richard	LE YONDRE Françoise
PACAULT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude	PASSEBON Delphine
RAMBAUD Didier Excusé	ROBELIN Michel	ROUGER David
TAVENEAU Bruno		

Le Maire,

Fabrice BARREAU